

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Actions éducatives	323

La Commission Permanente,

- VU** le Code général des collectivités locales,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération de la commission permanente en date du 28 septembre 2018 approuvant l'avenant-type relatif à l'attribution de dotations annuelles en faveur de la mobilité européenne et internationale des apprentis, pour les organismes gestionnaires privés pour lesquels l'aide est supérieure à 23 000 €,
- VU** la délibération du 8 février 2019 attribuant une subvention de 1000 € à la fédération des MFR de Loire Atlantique, organisme gestionnaire du CFA des MFR 44 au titre de l'action éducative « Envie d'entreprendre / Envie de créer » 2018/2019,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2019 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion

Après en avoir délibéré,

1 - Mobilité des apprentis : Ajustements Dotation 2019

ATTRIBUE

une subvention complémentaire d'un montant global de 88 000 € à 14 organismes gestionnaires de CFA selon la répartition présentée en 1-annexe 1 au titre des dotations annuelles en faveur de la mobilité européenne et internationale des apprentis 2019,

APPROUVE

les réductions de subventions pour un montant total de 90 041.68 €, à 19 organismes gestionnaires de CFA selon la répartition présentée en 1-annexe 1 au titre des dotations annuelles en faveur de la mobilité européenne et internationale des apprentis 2019,

APPROUVE

la réduction pour un montant de 2041.68 € de l'opération père n°2018_13678_00, portant l'opération à un montant de 1 638 084.23 €

AUTORISE

la Présidente à signer les avenants correspondants avec les organismes gestionnaires de CFA privés concernés conformément à l'avenant-type approuvé par la commission permanente du 28 septembre 2018.

2 - Actions éducatives

« Un CFA dans la course », édition 2019

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 3000 € sur une dépense subventionnable de 6350 € TTC, à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Sarthe sise au Mans, organisme gestionnaire du CFA de la CCI Le Mans Sarthe, pour la mise en œuvre du Challenge Fédération Française de Sport Automobile sur l'année 2019,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 3000 €.

Réduction d'opération Actions Educatives Ligériennes 2018/2019

ABROGE

pour partie la délibération du 8 février 2019 en ce qu'elle attribuait une subvention de 1000 € à la Fédération des MFR de Loire Atlantique, organisme gestionnaire du CFA des MFR 44 au titre de l'action éducative « Envie d'entreprendre / Envie de créer » 2018/2019.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe La Région en Marche, Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

REÇU le 02/10/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs